



Accédez à votre profession FORMATION DE BASE



FORMULE EN SALLE ET EN CLASSE VIRTUELLE
DIRIGEANT D'AGENCE – DAA.01

FR



CE PROGRAMME EST RECONNU PAR L'OACIQ ET PERMET L'INSCRIPTION À L'EXAMEN DE CERTIFICATION À TITRE DE DIRIGEANT D'AGENCE

Ce programme est composé des cours suivants :

7 COURS DE SPÉCIALISATION

- Obligations de l'agence et supervision des activités
- Gestion et planification des activités de l'agence
- Gestion et développement du capital humain
- Le dirigeant d'agence au quotidien : organisation du travail
- Collaboration et relations d'affaires avec les différents partenaires
- Synthèse : organisation et obligations
- Synthèse : gestion et planification

Pour toutes questions concernant les cours de spécialisation veuillez vous adresser à votre conseiller aux études.


Durée : 270 heures (à partir de 7 mois ou plus)


Formule : **En français seulement**
En classe virtuelle combinée avec une présence en classe réelle de jour à notre campus de l'Île-des-Soeurs

Horaire : Deux matinées par semaine en classe virtuelle de 8 h 30 à 12 h 30 **ET** deux semaines intensives en classe (Île-des-Soeurs)

Nos services : Accès au portail étudiant Omnivox

3 CAMPUS POUR MIEUX VOUS SERVIR

 Campus de l'Île-des-Soeurs
600, chemin du Golf, Île-des-Sœurs (Québec) H3E 1A8

 Campus de Laval
3224, avenue Jean-Béraud, bureau 208, Laval (Québec) H7T 2S4

 Campus de Brossard
6300, avenue Auteuil, bureau 527, Brossard (Québec) J4Z 3P2

CONDITIONS D'ADMISSION

Sont admissibles à ce programme les candidats qui détiennent un permis valide de l'OACIQ **ET** exercent de façon active depuis au moins deux années avant la date du début du programme.

Pour les étudiants ne satisfaisant pas à ces conditions particulières, veuillez vous adresser à votre conseiller aux études afin d'obtenir de plus amples informations.

PROCÉDURE D'INSCRIPTION

Il faut fournir les documents suivants par courriel ou en personne :

Une copie du permis de l'OACIQ valide.

Une preuve de scolarité : nous acceptons les diplômes d'études secondaires (ou plus élevé) ou d'études en immobilier, ou les relevés de notes.

Une preuve d'identité, seulement l'un des documents suivants est accepté selon le cas :

- le certificat de naissance (grand format) émis par une province canadienne;
- la carte de citoyenneté (pour les personnes naturalisées);
- le certificat de commémoration de citoyenneté canadienne délivré par Citoyenneté et Immigration Canada;
- la fiche relative au droit d'établissement [IMM 1000] ou la confirmation de résidence permanente [IMM 5292 ou IMM 5688];
- la carte de résidence permanente;
- le visa de travail (pour les résidents temporaires en attente de la procédure d'immigration) et/ou un certificat de sélection du Québec (CSQ).

Le contrat de services éducatifs ET la demande d'admission complétés : si vous ne les avez pas reçus par courriel ou en personne, vous pouvez compléter une demande d'information sur notre site web en précisant la classe et le programme **OU** envoyer votre demande par courriel à demande.admission@collegeimmobilier.com.

Veuillez noter que **seulement les copies** des documents sont requises.